



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E105445

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2025

ÉDITÉ LE

16/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/04/2023
5 000

Raison sociale : SURELEVER & RENOVER

17 AVENUE DE PURPAN
31700 BLAGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLAGNAC

Siret : 797 727 443 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 00082706

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78660363

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78660363

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Téléphone : 06 38 82 56 94

Portable : 06 38 82 56 94

Fax :

Site Internet : www.surelever-renover.fr

E-mail : contact@surelever-renover.fr

Responsabilité légale :
ESNAULT KARL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	23/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	07/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/06/2023
o Ventilation mécanique	11/04/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/02/2022
o Fenêtres de toit	23/02/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/02/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	23/02/2022
o Isolation des combles perdus	23/02/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.